Ecrit par Echo du Mardi le 2 novembre 2020

Grand Avignon : un dégrèvement de CFE pour les entreprises touchées par la crise

Dans le contexte de crise sanitaire qui perdure, le Grand Avignon met en place un dégrèvement ciblé de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ce dispositif vise à exonérer exceptionnellement de CFE certaines entreprises affectées par la crise, au titre de 2020.

Le dégrèvement sera accordé à certaines entreprises, petites et moyennes, des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel. Ce dégrèvement est prévu pour les entreprises qui n'étaient pas en procédure de redressement en 2019, et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 150 M€. Il porte sur une réduction de la CFE à hauteur des 2/3, prise en charge pour un tiers par le Grand Avignon, pour un montant total de 800 000 €, et le reste par l'État.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !